

Pour diffusion immédiate

Stérilisations non consenties chez des femmes des Premières Nations et Inuit au Québec : le Collège des médecins adopte un plan d'action pour rétablir la confiance

- Donnant suite au rapport des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur des cas de stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit, le Collège des médecins a mis sur pied un groupe de réflexion qui a produit un plan d'action.
- L'une des mesures proposées est l'ajout d'un préambule au *Code de déontologie des médecins* pour en teinter tous les articles et proscrire toute discrimination basée sur la culture et l'identité.
- Une formation en sécurisation culturelle des soins de santé est rendue obligatoire pour tous les professionnels œuvrant au sein des directions des enquêtes et de l'inspection professionnelle. Le Collège en fera la promotion auprès de tous les médecins.

Montréal, le 11 juin 2024 – À l'automne 2022, les chercheuses Suzy Basile et Patricia Bouchard de l'UQAT ont révélé dans le [rapport](#) *Consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec* qu'une trentaine de femmes autochtones avaient été stérilisées à leur insu ou avaient subi des violences obstétricales entre 1980 et 2019. Ce rapport formulait des recommandations, notamment à l'endroit du Collège des médecins du Québec (CMQ), afin que de telles situations ne se reproduisent plus.

Dès les mois suivants, le CMQ mettait sur pied un groupe de réflexion piloté par son président, le Dr Mauril Gaudreault, et composé des Dres Chantal Vallée et Guylaine Larose, toutes deux administratrices élues au Conseil d'administration du CMQ, de la professeure Suzy Basile de l'UQAT; de Marjolaine Sioui, directrice générale de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL); et du chirurgien Stanley Vollant. L'objectif du groupe était d'orienter la réflexion du Conseil d'administration du CMQ sur les enjeux relatifs à la sécurisation culturelle et au consentement libre et éclairé, à la lumière des constats soulevés dans le rapport Basile-Bouchard.

Un plan en sept points

Dans son rapport, le groupe de réflexion a mis de l'avant sept recommandations pour rebâtir la confiance des femmes autochtones envers le réseau de la santé :

- Déployer un plan d'action pour s'attaquer à l'enjeu des stérilisations et des interruptions de grossesse imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit;
- Ajouter un préambule au *Code de déontologie des médecins* pour en teinter tous les articles et proscrire toute discrimination basée sur la culture et l'identité;
- Rendre obligatoire une formation de base en sécurisation culturelle des soins de santé pour les professionnels des directions des enquêtes et de l'inspection professionnelle du CMQ;
- Promouvoir cette formation auprès de l'ensemble des médecins;
- Revoir et bonifier le contenu de la formation sur le consentement aux soins;
- Informer le public et les médecins des initiatives mises en place par le CMQ;
- Déployer des outils de sensibilisation en matière de santé reproductive en collaboration avec les réseaux des Premières Nations et Inuit.

Formation accrue

Le CMQ a récemment créé, en collaboration avec des experts représentant diverses populations marginalisées et discriminées dans les soins de santé, une formation de base en sécurisation culturelle des soins de santé (FBSCSS). Cette formation, qui sera accessible aux médecins à partir de septembre prochain, leur permettra de prendre conscience des biais et des structures qui engendrent des inégalités dans les soins de santé et de comprendre comment y remédier.

Regagner la confiance

« Au cours des dernières années, le Collège s'est engagé à lutter contre le racisme systémique et contre tout système et toute structure qui reproduisent des oppressions et créent des inégalités de pouvoir, que ce soit envers la population ou au sein des équipes soignantes. Nous posons des actions concrètes pour nous assurer que plus jamais aucune femme ne subisse une stérilisation à son insu ou contre son gré. Il faut regagner leur confiance », a déclaré le Dr Mauril Gaudreault, président du CMQ.

Libérer la parole

« Les stérilisations imposées et les violences obstétricales ont eu de grandes conséquences sur des femmes et on constate aujourd'hui une perte immense de confiance envers le personnel soignant dans les hôpitaux. J'ai accepté l'invitation du CMQ à participer à ce groupe de réflexion pour faire partie de la solution, pour relayer les témoignages de ces femmes et ainsi contribuer à mettre un terme à ces actes. Maintenant, il est temps d'agir! », a affirmé la professeure Suzy Basile.

Groupe de travail

Au cours des prochaines semaines, l'ordre professionnel mettra sur pied un groupe de travail consultatif permanent, composé de membres issus de communautés marginalisées et discriminées. Son mandat sera de promouvoir les principes d'équité, de diversité et d'inclusion en portant une attention particulière aux réalités vécues par les Premières Nations et Inuit.

Le rapport du groupe de réflexion peut être consulté [ici](#).

À propos du Collège des médecins du Québec

Fondé en 1847, le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel qui encadre la pratique des 25 000 médecins et des 4 000 résidentes et résidents en médecine exerçant au Québec, toutes spécialités confondues. Il assure des activités de surveillance, traite les plaintes du public et accompagne les médecins dans le maintien de leurs compétences. En plus de veiller à la qualité des programmes de formation médicale des universités et de délivrer les permis d'exercice, le Collège des médecins se prononce sur les enjeux de société ayant des impacts sur la santé et les soins à la population. Sa mission est de veiller à ce que toute personne, peu importe sa situation, reçoive des soins médicaux de qualité. Sa devise : protéger le public en offrant une médecine de qualité.